

## Relevé des Infractions Sportives « Compétitions Nationales »

### Dossier

#### **DOSSIER n°23 : VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN 0064168**

- Lors de la rencontre 3MB112 du 5 mars 2023, le club du VOLLEY-BALL STADE LAURENTIN a inscrit sur la feuille de match un joueur non régulièrement qualifié.

#### **DOSSIER n°24 : ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL 0343330**

- Le club de l'ARAGO DE SETE VOLLEY-BALL a informé la Commission Fédérale Sportive qu'il ne présenterait pas d'équipe lors du tournoi JMD du 5 mars 2023.

*Conformément à l'article 5 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.*